

224C2382
FR0000039091-FS0867

20 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ROBERTET SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2024, la société anonyme Firmenich International¹ (Rue de la Bergère 7 in 1242 Satigny, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 novembre 2024, les seuils de 20% et 15% du capital et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ROBERTET et détenir 39 415 actions ROBERTET² représentant 24 408 droits de vote, soit 1,71% du capital et 0,82% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ROBERTET SA hors et sur le marché⁴.

¹ Contrôlée par DSM-Firmenich AG.

² Dont 15 007 certificats d'investissement ne disposant pas de droits de vote et 24 408 actions ROBERTET.

³ Sur la base d'un capital composé de (i) 2 167 745 actions et (ii) 137 844 certificats d'investissement, représentant 2 958 842 droits de vote en incluant les certificats de droit de vote (« CDV ») et les droits de vote double, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqués de la société ROBERTET SA des 14 et 15 novembre 2024.